

# QUARTIER PERCY-SCHNEIDER

## COMPTE-RENDU

### COMITE DE PILOTAGE DU 2 FEVRIER 2015

#### Présents :

Elu(e)s délégué(e)s de quartier : Françoise CARUGE, Conseillère municipale, Chargée de mission formation ; Paule-Léna TOURAILLE, Conseillère municipale, Déléguée à la jeunesse.

**Service Démocratie Locale** : Anne PERRIER, Responsable de la vie associative, coopération décentralisée, fêtes et cérémonies, démocratie locale ; Marianne BOULET, Chargée de mission Démocratie Locale.

**Membres du Comité de pilotage** : Martine BAGDASSARIAN ; Françoise BERTRAND ; Rose-Marie BRIAND ; Pierre BRISABOIS ; Patrick BRUYERE ; Jacqueline CAUDROY ; Christian CAVAILLES ; Loïc DUVAL ; Anne DE GIOVANNI ; Patricia DEROEUX ; Christian FIEGEL ; Willy FERRI ; Marion FABRE ; Christine GENTY ; Vincent JOSPIN ; Hervé LARROQUE ; Michèle LATRASSE ; Philippe LULIN ; Alain MASSELIN ; Nathalie MEYER ; Thierry PLISSONNEAU ; Diane SIMAVONIAN ; Nathalie VANNEUVILLE.

A noter la présence de Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale.

#### Ordre du jour :

- Installation de caméras de vidéo-protection – constitution d'une équipe pour le choix des lieux.
- Présentation PLU : arbres et maisons remarquables.
- Questions diverses.

## I. Installation de caméras de vidéo-protection dans le quartier

Dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des risques, de la protection et sécurisation des personnes et des biens, de la salubrité de la voie publique, la Ville de Clamart a décidé la mise en place de nouveaux outils de prévention. Ainsi, la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection a été décidé afin d'enrayer l'évolution de la délinquance et diminuer les risques de malveillance sur des zones prédéfinies. La première phase de déploiement des caméras est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2015, soit vingt à trente caméras sur l'ensemble du territoire de Clamart dans un premier temps (une soixantaine au final). Sous la responsabilité de Jean-Marc Legrand, Chef de la Police municipale, Clamart devrait être équipée à terme d'une soixantaine de caméras de vidéo-protection.

Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale est venu présenter la méthodologie de ce dispositif. « Ces caméras numériques à 360° seront implantées sur environ une trentaine de sites pour la 1ere phase. Il s'agit d'une véritable « patrouille virtuelle », complémentaire à la patrouille

*physique », explique-t-il. « Nous sommes actuellement en repérage de sites mais ce travail se réalise avec vous qui êtes fin connaisseurs de votre quartier. Nous avons besoin de vos avis. L'attention étant portée notamment sur les crèches, les écoles », précise-t-il. « L'objectif de la vidéo-protection est bien sûr de sécuriser la ville, mais aussi de renseigner le travail des enquêteurs notamment en élucidant des délits de petite infraction », ajoute le Chef de la Police municipale.*

**Le Chef de la Police municipale rappelle par ailleurs le n° de la Police municipale (gratuit – 24h/24h) : 0 800 08 08 17.**

Françoise CARUGE présente la méthodologie retenue par la municipalité quant à la démarche de concertation menée sur la vidéo-protection. Dans un souci de concertation, la Ville de Clamart associe et consulte ses habitants pour le déploiement quartier par quartier de caméras de vidéo-protection. **Le Comité de pilotage du quartier va donc constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet afin de rendre un avis sur la pertinence des lieux choisis pour l'implantation des caméras dans le quartier.**

Ce groupe de travail sera constitué d'un élu de quartier, du Maire-Adjoint au commerce, Claude LAURANS, du Maire-Adjoint à la sécurité, Bernard BOUZON, du Chef de la Police municipale, Jean-Marc LEGRAND, de deux membres du Comité de pilotage, de deux commerçants du quartier, sous la responsabilité de l'élu de quartier.

Les membres du Comité de pilotage qui se sont portés volontaires sont :

- Quartier Percy : Hervé LARROQUE (suppléants : M.BERTRAND ; Mme BAGDASSARIAN) ;
- Quartier Schneider : Christine GENTY (suppléants : M.DUVAL ; M.BERTRAND).

Un commerçant représentant le quartier Percy et un autre pour le quartier Schneider (boulangier avenue Schneider) seront aussi présents.

Les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015. L'Etat participe au financement pour plus de la moitié au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2015.

## **II. PLU : arbres et maisons remarquables**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) continue d'avancer à Clamart. Le 27 janvier 2015 avait d'ailleurs lieu à Hunebelle, dans le cadre de la concertation, une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce constitutive du PLU. Ont été présentées, à travers le PADD, les orientations générales des politiques d'aménagement, urbaines, de paysage et de protection de l'environnement retenues par la Ville, suite au diagnostic établi par le bureau d'études et à la concertation menée avec les professionnels de l'aménagement, les institutions et les associations.

Suite à ce PADD, seront rédigés le règlement (avec le document graphique = le zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP (définissent des actions ou opérations d'aménagement comme les entrées de ville par exemple). Le PADD est une pièce très importante du PLU car ses grandes orientations serviront de base pour la rédaction du règlement et des OAP. Yves Sérié rappelle par ailleurs les 7 réunions sur le PLU, organisées en novembre et décembre derniers

par quartiers. Il précise par ailleurs que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le PLU vont être discutés lors du prochain Conseil Municipal du 12 février 2015.

Dans le cadre de cette révision du PLU, sont répertoriés les arbres et maisons remarquables de Clamart. **Les Comités de pilotage sont donc invités, dans une logique de concertation, à participer à cette démarche en faisant part de leurs remarques et informations sur les arbres et habitats remarquables du quartier PERCY SCHNEIDER.** Le rôle du Comité de pilotage est de donner un avis ; le document final étant fixé par le Conseil municipal.

Le but premier de cette démarche de concertation est de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine bâti et paysager. Le recueil des fiches permettra d'alimenter la réflexion qui s'engagera lors de l'évolution de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et Paysager). En effet, cet outil de protection disparaîtra en juillet 2016 ; se pose donc dès aujourd'hui la question de l'évolution de cette protection (possibilité de mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, un outil semblable à la ZPPAUP).

Les fiches signalétiques recueillies serviront de base au travail de protection de ce patrimoine. Elles permettront d'aider au repérage de ces espaces remarquables qui sera ensuite complété lors d'une étude spécifique sur l'évolution de la ZPPAUP.

Une fois revues par les services de la Mairie et avec la contribution de l'Architecte des Bâtiments de France, ces fiches seront répertoriées soit dans le PLU directement, soit dans le futur document de protection dont se munira la Ville d'ici juillet 2016.

**Le Comité de pilotage PERCY SCHNEIDER est donc invité, dans une logique de concertation, à participer à ce « relevé des arbres et bâtiments remarquables de leur quartier ». Les participants sont : M.DUTREUIL, Mme PAPEGAY et Mme FABRE.** Le rôle du Comité de pilotage est de donner un avis ; le document final étant fixé par le Conseil municipal. **Un Comité de pilotage spécifique sur le sujet sera donc prochainement organisé.** La date de réunion sera communiquée ultérieurement.

Par cette logique de concertation spécifique portant sur les arbres et maisons remarquables, la Ville de Clamart s'inscrit ainsi parmi les premières villes de France à choisir cette démarche dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

### III. Question diverses / Tour de table

#### - Retours des questions posées en COPIL d'octobre :

- Constitution d'un forum (Google +) / boîte mail pour le groupe via un compte Gmail. Pour intégrer ce groupe, il est rappelé aux membres du comité de pilotage qu'ils doivent s'inscrire (se créer un compte) et envoyer un message à Mathieu CAUJOLLE, Conseiller municipal chargé des nouvelles technologies.
- Constats d'insalubrité :
  - le club House avenue Barbusse a été remis en état de salubrité mais il est prévu qu'il déménage dans de nouveaux locaux sur le site du stade de la Plaine (2016).
  - le chantier du 5/7 rue d'Arménie a été stoppé et sécurisé, plus de danger.
  - point sur les bouteilles de gaz avenue Barbusse : le local appartient à un particulier, pas d'action possible côté Mairie, mais tractations en cours.
  - dératisation via Sud de Seine fait, mais les riverains ne constatent pas de changement.

- Transport : Collégiens Rabelais : 47 élèves de CM2 seront concernés en plus l'an prochain. Étude en cours côté RATP/CLAMIBUS pour voir ce qui est faisable, retour de l'étude mi-février. Rappel à faire concernant les horaires fantaisistes du bus 162 + excès de vitesse fréquents sur Schneider. Les services de la mairie interpellent régulièrement les services de la RATP pour un rappel aux chauffeurs de bus.
  - Stationnement : création d'un arrêt minute au 58 avenue Schneider. Demande des riverains d'en avoir un également de l'autre côté de l'avenue. A l'étude aux services techniques.
    - aucun projet n'est prévu en plus de l'existant sur Place des Gardes / Rue Trebignaud
    - Intersport : pas d'information à cette date.
    - piscine : logements mixtes
    - maison de quartier : la mairie est en attente d'un retour du COPIL >>> étudier le réel besoin.
- **Nouvelles questions / demandes des riverains :**
- Problème de sécurité relevé concernant la palissade au 13, rue d'Arménie. Elle a été renforcée et le terrain nettoyé.
  - Arbres : demande d'élagage avenue Barbusse.
  - Arbres gênants sur le trottoir rue du Pont d'Amour : les services techniques sont en train d'étudier deux scénarios d'aménagement de la rue ;
  - Problème de lierre rue Arménie = nécessité pour la mairie de faire un point complet sur ce quartier.
  - Problème d'infiltration relevé rue Plâtrière / rue Emilienne. Surveillance de l'assainissement et de la circulation d'eau faite par les services techniques.
  - Les membres du Copil s'interrogent quant à la suppression du passage pour piétons rue Georget / rue Estienne d'Orves. Les Services Techniques, pour des raisons de sécurité, ont installé des îlots anti-stationnement et ont mis fin au « test » de cédez-le-passage. Il n'y a pas eu de suppression des passages pour piétons. Le Copil s'interroge aussi sur le statut de l'allée Vallée du Bois qui serait devenue privée. Confirmation faite en effet des services de la Mairie (allée de la vallée du bois = voie privée).

Rappel des groupes de travail et responsables des groupes :

- Voirie : Anne de Giovanni
- Animation : Mr Lulin
- Transport : Mr Brisabois
- PLU : Mr Duval / Me Meyer

Prochain COPIL prévu courant avril prochain. La date sera communiquée ultérieurement.

La séance est levée.

XXXXXXX